

Code de déontologie de la Société de Psychosomatique Intégrative « Soigner les patients et pas seulement leur maladie »

Préambule :

La Société de Psychosomatique Intégrative (SPI), est une société savante qui a adopté l'approche de la discipline «Psychosomatique Intégrative».

Tous les membres thérapeutes psychosomaticien(ne)s de la Société de Psychosomatique Intégrative exercent conformément au présent code de déontologie dans la dignité et l'intégrité des patients suivis.

Compétences professionnelles :

Le(la) thérapeute psychosomaticien(ne) doit avoir effectué un travail approfondi sur lui(elle)-même de façon qu'il(elle) soit apte à prendre en compte l'inconscient somatique et l'inconscient psychique dans leurs manifestations.

Le(la) thérapeute psychosomaticien(ne) doit avoir validé une formation professionnelle théorique et pratique dans les champs de la psychosomatique et de la psychothérapie. Sa qualification est attestée par l'obtention du diplôme de Psychosomaticien (ne) délivré par l'Institut de Psychosomatique Intégrative (l'IPSI).

Conformément à l'approche globale multicausale et intersystémique, le(la) psychosomaticien(ne) doit être en mesure de comprendre et d'analyser la situation clinique du patient qu'il (elle) accepte de prendre en charge selon la méthode d'évaluation et de diagnostic élaborée par le professeur Jean Benjamin Stora¹ aux fins d'établir un diagnostic selon la nosographie psychosomatique du professeur Stora², puis d'établir une stratégie de prise en charge et une direction de la cure qui, en tout état de cause, sont nécessairement associée aux traitements médicaux biosomatiques.

Le(la) thérapeute psychosomaticien(ne) est engagé(e) dans un processus permanent de contrôle et de supervision en recourant à un superviseur qualifié par la Société de Psychosomatique Intégrative (SPI).

Le(la) thérapeute psychosomaticien(ne) est également engagé(e) dans une démarche de formation personnelle continue dans les champs de la psychosomatique intégrative. Il participe à des groupes de pairs, d'échanges cliniques et théoriques, et il a la possibilité d'accéder à des travaux, des groupes de recherche selon le corpus établi, par l'Institut de Psychosomatique Intégrative (l'IPSI)³.

¹ Stora Jean Benjamin, *Méthode d'évaluation et de diagnostic de la santé psychosomatique*, version 2018 (cf. Cours photocopié de Psychosomatique Intégrative, Faculté de Médecine de la Pitié- Salpêtrière 2014-2015, et IPSI depuis septembre 2015)

² Idem, version 2018

³ L'IPSI est le département formation de la SPI

Pratique et Éthique de l'exercice du thérapeute psychosomaticien(ne) :

Le(la) thérapeute psychosomaticien(ne) soigne les patients psychosomatiques quelque soient leurs pathologies. Il ou elle a le choix d'accepter ou de refuser de prendre en charge un patient donné. Il ou elle s'interdit toute pratique qui pourrait mettre en péril l'intégrité du patient.

Le (la) thérapeute psychosomaticien(ne) n'use pas de sa position à des fins de prosélytisme ou d'aliénation économique, affective ou sexuelle d'autrui. Il ou elle protège les enfants des patients en cas de mauvais traitement, il en est de même pour la compagne ou le compagnon des patients.

Il (elle) s'interdit toute forme de discrimination à l'égard du patient.

Avec le consentement du patient, il (elle) est en relation constante et dynamique avec le médecin traitant du ou de la patient(e) pour se tenir informé(e) de façon très précise, de son état de santé, somatique. Autrement dit, toute psychothérapie psychosomatique se déroule dans le respect du suivi des soins médicaux.

Le (la) thérapeute psychosomaticien(ne) est soumis(e) au secret professionnel concernant tout ce qui lui est confié par les patients ou les médecins, verbalement ou par écrit , dans l'exercice de sa profession.